

REÇU LE :

23 MARS 2021

PREFECTURE FOIX

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
Affaire suivie par : Alain BUGÉ
Courriel : alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/83/53

Date : 18 mars 2021

Mme la préfète de l'Ariège
DCIAT-BAT
Cellule environnement
2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
B.P.40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Communes d'Orgibet et Illartein.

Mise en conformité des captages AEP de Paillol et Lamousquère cap réservoir et de leurs périmètres de protection, exploités par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Réf : Envoi du SMDEA date du 11 janvier 2021.

P.J. : 3 dossiers d'enquête publique.

Avis de l'unité eau SER de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables de la DDT et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection des captages de Paillol et Lamousquère Cap Réservoir situés sur les communes d'Orgibet et Illartein.

Ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale de l'Ariège



Marie Odile AUDRIC-GAYOL



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Risques

Affaire suivie par François JEAN

Tél : 05 61 02 15 73

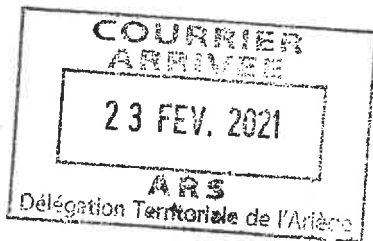
Courriel : francois.jean@ariefge.gouv.fr

Foix, le 4 février 2021

La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS
Délégation territoriale de l'Ariège
BP 30076
1 bd Alsace Lorraine
09008 Foix Cedex



Objet : Périmètres de protection des captages de « Lamousquère cap réservoir » et « Paillol » source d'alimentation en eau potable des l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et « Ruhau » - commune d'Orgibet.

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection des captages de « Lamousquère cap réservoir » et « Paillol » sur la commune d'Orgibet.

Le dossier répond aux attentes de la réglementation. En conséquence, la DDT émet un avis favorable.

Le dossier de régularisation relève du régime de la déclaration au regard de la rubrique 1.3.1.0 et fera l'objet d'un récépissé de déclaration lors du dépôt du dossier soumis à enquête publique.

À noter, le faible rendement des divers réseaux, (38 %) pour un objectif d'environ 65 % calculé selon l'article L. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Le SMDEA précise qu'il mettra en œuvre un plan de recherche de fuite puis définira un programme d'action afin de respecter au mieux la mesure C 15 du SDAGE Adour Garonne. Le SMDEA s'engage à intervenir sur chaque fuite détectée sans que puisse être garanti, à ce stade, l'atteinte du rendement cible l'objectif, ce choix peut conduire à la possibilité d'une majoration de la redevance de prélèvement par l'agence de l'eau.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,

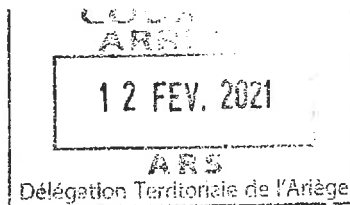
Jean-Pierre CABARET



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 9 février 2021

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

V/Réf : Votre courrier reçu le 05/02/2021
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2021-12822
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune d'Orgibet
Périmètres de protection des sources AEP de Lamouquère Cap réservoir et
Paillol
Examen avant enquête

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Lamouquère Cap réservoir et Paillol qui alimentent une partie de la commune d'Orgibet.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués

Franck SOLACROUP
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés



Atlantique-Dordogne
4 rue du Pr André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
tél. 05 56 11 19 99
fax 05 56 11 19 98

94 rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
tél. 05 55 88 02 00
fax 05 55 88 02 01

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe
BP 7503 - 64075 Pau Cedex
tél. 05 59 80 77 90
fax 05 59 80 77 99

Garonne Amont
97 rue Saint Roch
CS 14407 - 31405 Toulouse Cedex 4
tél. 05 61 43 26 80
fax 05 61 43 26 99

Rue de Bruxelles • Bourran
BP 3510 • 12035 Rodez Cedex 9
tél. 05 65 75 56 00
fax 05 65 75 56 09

Départements :
16-17-33-47-79-86

Départements :
15-19-23-24-63-87

Départements :
40-64-65

Départements :
09-11-31-32-34-81-82

Départements :
12-30-46-48